

Le 26 janvier 2015

[www.collectif-fierloz.fr](http://www.collectif-fierloz.fr)

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU SERAN  
MAISON DE PAYS  
BP 3  
01260 CHAMPAGNE EN VALROMEY

**Objet : Demande de Rendez-vous**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Syndicaux, Monsieur le Chargé de Mission,

**Notre collectif**, qui s'est constitué en août 2014, en réaction à la nouvelle demande d'autorisation d'une carrière sur la commune de BELMONT-LUTHEZIEU lieu-dit « Bois Galland », **voudrait aujourd'hui attirer votre attention sur ce projet et notamment en ce qui concerne son impact sur la ressource en eau.**

Historique de ce projet : après une 1<sup>ère</sup> demande en 2004 et une enquête publique en 2007, le projet réapparaît en 2014 avec une demande de dérogation à la législation pour la destruction d'espèces protégées et la réitération de la demande de 2007 d'ouverture de carrière. Un contrat de fortage a été signé en 2004 entre le Maire de BELMONT-LUTHEZIEU et la Société FAMY.

Le pétitionnaire dépose également en mars 2014 une étude d'impact avec motivation du site **et surtout mentionnant le potentiel d'extension de la carrière sur l'ensemble du Fierloz**. Si la demande initiale porte sur 10ha (sur la commune de BELMONT-LUTHEZIEU) l'extension à tout le Fierloz (commune d'ARTEMARE) amènerait l'exploitation sur 50ha, beaucoup plus rentable pour le carrier.

Cette demande porte sur l'extraction de 120 000T/an de roches massives et sur le dépôt et la valorisation partiels de 2000 à 3000 T par an de matériaux inertes.

Nous passerons rapidement sur les problèmes que nous ne manquons pas de pointer:

- destruction d'un site à la valeur écologique remarquable,
- questions sanitaires liées aux bruits et à la poussière que dégage ce type d'installation,
- incohérence de la demande avec le schéma départemental des carrières,
- incohérence avec le SCoT du Bugey,

**Nous souhaitons envisager avec vous et en lien avec votre mission la préservation de la ressource en eau.** Ce site du Fierloz se situe en effet à l'aplomb de la nappe phréatique qui alimente 11 000 personnes et qui est notée vulnérable par les services de l'état.

**Pensez-vous que ce projet (carrière et stockage de déchets) puisse être compatible avec vos actions de prévention et de préservation de la ressource en eau (au regard des objectifs du SDAGE, du plan départemental de l'eau et du SCoT du Bugey) ?**

Nous pensons que l'activité de stockage de déchets inertes sur une période de 30 ans rend difficilement crédible l'assurance affichée par le pétitionnaire d'un risque zéro de pollution. D'autre part l'affirmation que l'exploitation de la carrière ne produira aucune pollution aux hydrocarbures est contestée par de nombreux exemples sur d'autres sites. D'ailleurs le rédacteur de l'étude d'impact pour le projet de l'entreprise FAMY souligne lui-même ce risque majeur de pollution de la nappe par les hydrocarbures et « *mise sur un triage parfait* » pour toute la durée de l'exploitation.

Nos craintes sont partagées par l'intégralité du Conseil Municipal d'ARTEMARE.

**Nous vous demandons de vous saisir de ce dossier et de l'examiner avec la plus grande attention.**

Une de vos actions porte sur la réhabilitation du marais de Planchon (communes de BELMONT-LUTHEZIEU, SAINT MARTIN DE BAVEL et VIRIEU LE GRAND) pour éviter que ne descende le niveau de la nappe phréatique. **Ne pensez-vous pas que le captage réalisé pour le compte de cette future carrière précisément dans cette nappe (captage dans carrière CDB existante) est incompatible avec la réalisation de cette action ?**

**Nous souhaitons pouvoir vous rencontrer afin d'échanger sur nos différents points d'inquiétudes et faire appel à votre expertise concernant les risques que cette carrière pourrait imputer sur la ressource en eau de notre territoire.**

Dans l'attente de vous rencontrer,

Recevez Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Syndicaux, Monsieur le Chargé de Mission, l'assurance de notre considération.

Le collectif Fierloz